

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Réunion n°2bis – Installation de la CLE – Hors quorum

Mercredi 23 juin 2010, 17h30, locaux de Lille Métropole Communauté urbaine, salle du patio

Le mercredi 23 juin 2010 à 17h30, se sont réunis les membres de la CLE du SAGE Marque-Deûle sur la convocation qui leur a été adressée le lundi 14 juin 2010. Cette réunion fait suite à une première réunion programmée le 14 juin 2010 dont les décisions n'avaient pu être validées, faute de quorum.

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : MM. Bouchez (disposant du pouvoir de M. Debuisson), Bureau, Cacheux, Grimonprez, Ruant et Staszewski

- 6 présents + 1 mandat

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations : Mme Van Moerbeke-Trublin et Mme Villers

- 2 présents

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : Mme Aubert (Agence de l'Eau Artois-Picardie), MM. Tonnoir (DREAL, ex-DIREN) et Martin (DDTM 59, ex-DDAF 59)

- 3 présents

Soit : 11 votants + 1 pouvoir.

Etaient excusés :

Mme Scharly, MM. Sansone et Delaby

Etaient présents sans pouvoir de vote :

MM. Fertelle, Gras, Leroy et Busy

Ordre du jour :

1. Présentation des enjeux territoriaux
 2. Discussion/Adoption du règlement de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau
 3. Présidence de la CLE
 4. Elections des Vice-Présidents
 5. Constitution du Bureau de la CLE
 6. Délibération pour désignation de la structure porteuse du SAGE Marque-Deûle
 7. Présentation du programme d'études
 8. Questions diverses
-

Introduction de la réunion – Appel

M. Grimonprez, Président du SAGE Marque-Deûle réalise un appel formel puis un discours introductif à l'attention des membres de la CLE. Il rappelle que cette réunion fait suite à la réunion du 14 juin 2010 dont les décisions n'avaient pu être validées faute de quorum. Cette seconde réunion du 23 juin 2010 est dégagée de l'obligation de quorum, l'ordre du jour est identique à la première réunion, son objectif est d'installer définitivement la Commission Locale de l'Eau.

M. Busy assure le secrétariat de la séance.

1. Présentation des enjeux territoriaux

Ces éléments ayant été présentés lors de la réunion du 14 juin 2010, les membres de la CLE décident d'un commun accord de ne les réexaminer.

2. Présidence de la CLE du SAGE Marque-Deûle (les points 2 et 3 de l'ordre du jour sont inversés)

La réélection du Président de la CLE n'est pas obligatoire puisque M. Grimonprez a conservé son mandat pour lequel il est nommé à la CLE. Cependant, suite aux élections municipales une partie des membres du collège des élus a été renouvelée. M. Grimonprez propose donc de se représenter à la tête de la Commission.

Il est procédé à un appel à candidatures. Seul M. Grimonprez se présente.

Le collège des représentants des collectivités vote à l'unanimité pour sa réélection.

► *Voir délibération n°1/06/10-CLE*

3. Discussion/adoption des règles de fonctionnement de la CLE

M. Grimonprez présente les principales règles de fonctionnement de la CLE. M. Busy présente également les compléments proposés lors de la réunion du 14 juin 2010, à savoir :

- Les délégations de la CLE au Bureau de la CLE
- L'adresse de la structure porteuse

M. Grimonprez sollicite le vote des membres de la CLE pour l'adoption des règles de fonctionnement. Les membres de la CLE votent à l'unanimité moins 1 personne ne prenant pas part au vote.

► *Voir délibération n°2/06/10-CLE*

4. Election des Vice-Présidents

Le Président procède à l'appel à candidatures pour la Commission n°1 dédiée à la gestion de la ressource. Seul M. Cacheux est candidat. Il est procédé au vote du collège des élus. M. Cacheux obtient l'unanimité.

Le Président procède à l'appel à candidatures pour la Commission n°2 dédiée à la reconquête des milieux naturels. Seul M. Grimonprez est candidat. Il est procédé au vote du collège des élus. M. Grimonprez obtient l'unanimité.

Le Président procède à l'appel à candidatures pour la Commission n°3 dédiée à la prévention des risques naturels et la prise en compte des contraintes historiques. Seul M. Staszewski est candidat. Il est procédé au vote du collège des élus. M. Staszewski obtient l'unanimité.

Le Président procède à l'appel à candidatures pour la Commission n°4 dédiée au développement durable des usages de l'eau. Seul M. Bouchez est candidat. Il est procédé au vote du collège des élus. M. Bouchez obtient l'unanimité.

► ***Voir délibération n°3/06/10-CLE***

5. Constitution du Bureau de la CLE

Le Bureau est composé :

- Du Président Monsieur Grimonprez et des Vice-Présidents MM. Cacheux, Bouchez et Staszewski ;
- De 3 représentants de l'Etat nommés par le Préfet ;
- De 3 représentants élus au sein du collège des usagers.

Les services de la DREAL précisent que les représentants de l'Etat ont été proposés aux services préfectoraux. Cependant, l'arrêté préfectoral validant ces représentations est en cours de signature et n'a pu être produit pour la séance du 23 juin 2010. Dès réception de l'arrêté, les membres de la CLE seront tenus informés et la composition du Bureau complétée.

Pour les représentants des usagers, il est proposé de ne pas nommer les personnes directement mais leurs structures compte tenu du futur arrêté préfectoral de renouvellement de la CLE en préparation qui aura pour objectif de mettre à jour les représentants du collège de l'Etat et du collège des usagers. Cette disposition est acceptée et le Président de la CLE fait appel à candidatures.

La liste des candidats est :

- Le représentant de la Fédération de Pêche du Nord ;
- Le représentant de l'association Environnement et Développement Alternatif ;
- Le représentant de l'association Nord Nature.

Les représentants des usagers votent. La liste est validée à l'unanimité.

► ***Voir délibération n°4/06/10-CLE***

6. Structure porteuse

Il est proposé aux membres de la CLE de nommer Lille Métropole Communauté urbaine en tant que structure porteuse du SAGE Marque-Deûle. L'Etablissement public sera appuyé techniquement et financièrement par les partenaires : la Communauté de Lens-Liévin (CALL), la Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin (CAHC), Noréade et l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN) via une convention.

Cette proposition est portée à délibération des membres de la CLE. Les membres de la Commission l'adoptent à l'unanimité moins 1 personne ne prenant pas part au vote.

► Voir délibération n°5/06/10-CLE

7. Programme des études

Ces éléments ayant été présentés lors de la réunion du 14 juin 2010, les membres de la CLE décident d'un commun accord de ne pas les réexaminer.

8. Questions diverses

M. Grimonprez précise qu'il souhaite convoquer le Bureau de la CLE pour début septembre 2010.

Mme Villers demande à ce que les convocations aux Commissions Locales de l'Eau et les documents de travail soient désormais envoyés sur les boîtes e-mail des membres.

La CLE venant d'être constituée, il est désormais possible de constituer un répertoire commun des adresses mail des membres de la Commission. Ceux-ci seront donc prochainement sollicités à cet effet mais aussi pour recueillir les inscriptions au sein des différentes commissions thématiques. Il est donc noté que l'envoi des convocations sera réalisé par mail et copie papier pour des raisons de procédure.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question supplémentaire, le Président lève la séance à 17h59.

Pièces-jointes au présent compte-rendu :

- PJ 1 : Convocation à la réunion du 14 juin 2010, compte rendu de la réunion maintenue malgré l'absence de quorum, feuilles de présence et mandats ;
- PJ 2 : Convocation à la réunion du 23 juin 2010, feuilles de présence et mandats ;
- PJ 3 : délibération n°1/06/10-CLE relative à l'élection du Président de la CLE ;
- PJ 4 : délibération n°2/06/10-CLE relative à l'adoption des règles de fonctionnement de la CLE ;
- PJ 5 : délibération n°3/06/10-CLE relative à l'élection des Vice-Présidents de la CLE ;
- PJ 6 : délibération n°4/06/10-CLE relative aux membres du Bureau de la CLE ;
- PJ 7 : délibération n°5/06/10-CLE relative à la structure porteuse de la CLE.



Francis GRIMONPREZ

Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Marque-Deûle